Conduite en sécurité / CACES® R482

Engins de chantier

Date de dernière mise à jour : 21 septembre 2024

Contexte et réglementation

Décret n°2008-244 du 7 mars 2008
L'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est obligatoire et doit s'appuyer, entre autres, sur un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité.

Le CACES® valide les connaissances et le savoir-faire du candidat pour la conduite d'engins en sécurité. Il est spécifique à une catégorie d'engins.

Durée de validité : 10 ans. À échéance, une formation de recyclage peut être suivie.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite des engins de chantier en sécurité
- Réaliser divers ouvrages (terrassement, nivellement...)
- Effectuer la maintenance de 1er niveau de ces engins (graissages, niveaux...)
- Obtenir le CACES® R482

Publics cibles

Toute personne devant conduire un engin de chantier appartenant à l'une des catégories de la R482 de la CNAM, même occasionnellement

Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Avoir une aptitude médicale
- Parler et écrire français

Profil du formateur

Formateur expert dans la conduite et la manipulation d'engins de chantier

Programme

Statistiques et réglementation
- Les statistiques des Accidents du Travail
- Les dispositions réglementaires
- Droits, obligations et responsabilités

Prévention des risques
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Que faire en cas d'accident ?
- Processus menant à l'AT et à la MP
- Risques et sanctions liés à la prise de substances

Conduite en sécurité
- Les risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Catégories d'engins de chantier
- Technologie, équipements et spécificités des engins de chantier
- La stabilité des engins de chantier
- Prise de poste et fin de poste
- Les règles d'utilisation des engins de chantier
- L'éco-conduite des engins de chantier
- Les vérifications
- Les Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Élingage et guidage des engins
- L'élingage
- Gestes de commandement des appareils de levage
- Les signaux sonores des engins de chantier
- La signalisation

Partie pratique
Analyse des zones de travail
Prise de poste, adéquations, vérifications, essais
Conduite et manœuvres des Engins de chantier
Fin de poste, entretien, maintenance
(Option) Conduite au moyen d'une télécommande

Test CACES® R482 opéré par un OTC partenaire

Durée de la formation
De 2 à 5 jours (14 à 35 heures), en fonction des catégories et du niveau du stagiaire

Moyens pédagogiques
- Salle de formation équipée (PC, projecteur, Paperboard)
- Aire d'évolution pratique avec natures de sols différents à l'extérieur et à l'intérieur
- Engins nécessaires pour la formation, en fonction des catégories choisies

Modalités d'évaluation
- Evaluation formative théorique et pratique tout au long de la formation
- Test CACES® effectué par un OTC (100 questions par QCM + épreuves pratiques)

Documents délivrés
- Certificat de réalisation
- Certificat du CACES® R482, en cas de réussite, délivré par l'OTC partenaire de Certalis ayant fait passer le test

Matériel requis
Vêtement HV, Casque de chantier, Chaussures ou bottes de sécurité, Gants, Protections auditives, Lunettes de protection

Accès à la formation
Entretien préalable réalisé afin de définir les modalités d'accès.

Délai d'accès
Entre 48h et 72h à compter de la prise de contact selon les places disponibles.

Calendrier
Disponible sur notre site www.certalis.com

Tarifs
Voir devis

Handicap - Accès aux PSH
Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Contact
contact@certalis.com
01 87 66 99 83